



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
Commune de Saint-Just Le Martel

59-2025- A R R E T E

Portant occupation du domaine public
Lieu-dit Fontaguly, D941
Durant des travaux de réalisation de boucles de
comptage sur BI-D

Le Maire de la commune de Saint-Just-le-Martel,
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1 ;
Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, partie législative
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;
Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction inter ministérielle sur la signalisation routière, modifié ;
Vu la demande de M. SIONG Ndaou de l'entreprise – SPIE Cityworks – reçue à la mairie le 20 novembre 2025 pour des travaux de réalisation de boucles de comptage sur BI-D sur la D941 Lieu-dit Fontaguly ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique sur son parcours,

A R R E T E

Article 1 : Vu les travaux, sur la D941 au lieu-dit Fontaguly, pour des travaux de réalisation de boucles de comptage sur BI-D, effectués par l'entreprise – SPIE Cityworks – la circulation sera alterné par feux CF24 dans les deux sens de circulation sur la période du 01 décembre au 15 décembre 2025.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par les soins et aux frais de l'entreprise SPIE Cityworks.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- M. le Président de Limoges Métropole
- La Direction Départementale des territoires

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Just-le-Martel,
Le 21 novembre 2025

Le Maire,

Joël GARESTIER

